



POSITION DE L'UNHCR SUR LES RETOURS VERS LA REPUBLIQUE ARABE SYRIENNE

1. La République Arabe Syrienne (Syrie) connaît une situation d'instabilité depuis mars 2011. La montée de violence observée dans le dernier trimestre de 2011 s'est poursuivie en 2012, affectant particulièrement les provinces de Homs, Deir Ez-Zor, Hama, Damas rural et Idlib. La poursuite des hostilités a eu un impact sérieux sur les civils et touche particulièrement les segments les plus vulnérables de la population.
2. L'UNHCR et les gouvernements ont enregistré plus de 20 000 Syriens ayant fui vers les pays voisins, tandis que plus de 7 000 demandes d'asile ont été déposées dans les pays de l'Europe occidentale depuis avril 2011. Il s'avère également qu'un nombre significatif de Syriens aient été déplacés à l'intérieur du pays. La Syrie héberge encore généreusement près de 110 000 réfugiés irakiens, certains d'entre eux ayant également été déplacés par les troubles. L'UNHCR apprécie les mesures déjà prises par les gouvernements en vue d'offrir une protection internationale à ceux ayant fui le pays, y compris dans des pays voisins comme la Turquie, la Jordanie et le Liban, qui ont tous maintenu leurs frontières ouvertes.
3. Eu égard au fait que la situation en Syrie reste fluide et pourrait le demeurer encore pendant un certain temps, l'UNHCR apprécie les mesures prises par les gouvernements visant à suspendre les retours forcés de nationaux ou de résidents habituels de la Syrie, y compris ceux dont la demande d'asile a été rejetée. De telles mesures devraient être maintenues tant que la situation dans le pays n'est pas stabilisée. Pour le moment, l'UNHCR recommande vivement aux Etats d'adopter un moratoire sur tous les retours en Syrie, en attendant une évaluation visant à déterminer quand la situation dans le pays permettra un retour dans la sécurité et la dignité.

**UNHCR
Genève
Février 2012**